

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**
N° 2026-087**Objet : Marché de service pour le repérage et étiquetage des éléments du réseaux
CFO-CFA au sein du groupe scolaire René CASSIN**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,
Vu la délibération n°2026.022 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire,**Considérant** la réception des travaux de l'ensemble immobilier constituant le nouveau
groupe scolaire René Cassin,**Considérant** le volume important de prises, commandes d'éclairage, de cordons de
brassages et de baies nécessaires au fonctionnement des espaces (maternelle, restaurant
et école élémentaire/périscolaire) et la nécessité de mettre en place un suivi de la
maintenance préventive et curative pour garantir le bon fonctionnement du site,**Considérant** que le devis remis par SPIE BUILDING SOLUTIONS est conforme aux
prestations attendues quantitativement et qualitativement pour un montant de
32 650, 00 € HT soit **39 180, 00 € TTC**,**Considérant** que la durée du marché nécessaire à la réalisation de la prestation est de 6
mois ;**D É C I D E****ARTICLE 1 :** D'approuver le devis de **SPIE BUILDING SOLUTIONS** situé au 45 rue du
Clos de l'Ouche, 74 460 MARNAZ, enregistré sous le numéro de SIRET **440 055 861 02565**
pour un montant de **32 650, 00 € HT** soit **39 180, 00 € TTC**.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa
notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-
Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le

24 septembre 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINEMonsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le